Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260119-002_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 18 Pouvoirs : 5 **DATES** Convocation : 15/01/2026 Affiché le : 23/01/2026	L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire. **Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, THEZE Éric, VAN BUTSEL Juliane, FOLATRE Vincent, DUPONT David, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, CHAUVEL Guillaume, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe **Absent.es** : COUEPEL Anne-Marie, THOMAS Christophe, BOITEAU Christophe, QUINQUET Héloïse, de CRISENOY Claire, GENDRON Natacha **Pouvoirs** : COUEPEL Anne-Marie à ESNAUD Bernard, THOMAS Christophe à LAIR Maryline, BOITEAU Christophe à THEZE Eric, QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, de CRISENOY Claire à DUPONT David, **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°002.26

➢ **Objet - Demande de subvention au titre des amendes de police**

Vu les articles R 2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la liste des travaux et aménagements éligibles,
Considérant les aménagements prévus par la commune de Saint-Senoux pour l'exercice 2026 détaillés par Monsieur Nicolas TEXIER et comprenant :

- ✓ Sécurisation des véhicules au niveau du pont dans le virage entre les 4 routes et Cambrée : Pose de glissières de sécurité mixte bois/métal sur 40 ml,
- ✓ Création d'un cheminement piéton de 100 ml entre le carrefour des 4 routes et l'abri bus pour la sécurisation des élèves : Grattage de l'accotement, mise en place d'enduit tri couche de couleur contrastée par rapport à la voirie et délimitation par lignes de rives,

pour un montant total de 16852,50 euros HT.
Monsieur CORMIER demande si cette dépense sera inscrite au budget 2026. Mme la Maire confirme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) décide :

- de solliciter le Département au titre de la répartition des recettes des amendes de police, pour une dépense totale de 16852,50 euros HT,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à cette affaire,
- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

